



École européenne de Bruxelles IV (Laeken)  
*European School of Brussels IV (Laeken)*

CYCLES MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

# POLITIQUE ANTI-HARCÈLEMENT

**Création** : 14/09/2020

**Dernière révision** : 05/11/2024

**Validation** : Conseil consultatif d'école (SAC)

**Diffusion** : Externe



# TABLE DES MATIÈRES

1. Raison d'être .....	3
2. Introduction .....	3
3. Définition du harcèlement.....	3
Actions qui ne sont pas considérées comme du harcèlement .....	4
4. Champ d'application.....	4
5. Objectifs .....	4
5.1. Lien avec les principes des Écoles européennes et le plan pluriannuel de l'EEB4 ..	4
5.2. Objectifs vers lesquels nous voulons tendre.....	5
6. L'approche KiVa .....	5
7. Stratégies scolaires .....	5
7.1. Stratégies proactives (prévention).....	6
7.2. Stratégies réactives (intervention) .....	6
7.2.1. Cycles maternel /primaire/secondaire .....	6
8. Rôles et responsabilités .....	6
9. Communication .....	8
9.1. Publication et diffusion de la Politique anti-harcèlement .....	8
9.2. Surveillance et observation .....	8
9.3. Participation des élèves .....	8
9.4. Conseil consultatif de l'école (SAC).....	9
10. Conseils aux élèves .....	9
11. Conseils aux parents/représentants légaux.....	9
12. Révision et évaluation de la politique.....	9

# 1. RAISON D'ÊTRE

Nous croyons que l'implication de tous les membres de la communauté scolaire dans l'élaboration, la formulation et la révision d'une politique scolaire favorise un sentiment d'appartenance, d'appropriation et de responsabilité partagée pour sa mise en œuvre.

## 2. INTRODUCTION

L'EEB4 est une école KiVa. KiVa est un programme anti-harcèlement innovant qui a été développé par l'Université de Turku en Finlande. Il se base sur les recherches sur le harcèlement et ses mécanismes, la prévention, l'intervention et le suivi. KiVa vise à prévenir et à intervenir de manière efficace sur les cas de harcèlement. Plus d'informations à propos de KiVa : <https://www.KiVaprogramme.net/>.

Notre communauté scolaire croit fermement que chaque élève a droit à une éducation libre de toute peur ou forme d'intimidation. Nous considérons le harcèlement comme une sérieuse violation des droits individuels et une menace sérieuse au bien-être de nos élèves. Aucune forme de harcèlement n'est tolérée à l'EEB4.

Il est attendu de tous les élèves qu'ils contribuent à la création et au maintien d'un environnement scolaire sûr et exempt de harcèlement. Ils sont encouragés à s'impliquer dans des stratégies de prévention et à intervenir de manière responsable dans l'éventualité où des cas de harcèlement apparaissent.

## 3. DÉFINITION DU HARCELÈMENT

Le harcèlement peut être défini comme un comportement intentionnel et répété, impliquant généralement un déséquilibre de pouvoir, et qui engendre de la détresse ou nuit à une personne. Le harcèlement a pour conséquence de générer de la douleur, de la détresse et de la peur à la personne visée par le harcèlement.

Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes telles que :

<b>Émotionnel</b>	Être hostile, exclure, importuner (cacher des livres, endommager des biens personnels, faire des gestes menaçants et grossiers, etc.).
<b>Exclusif</b>	Ne pas adresser la parole, ignorer quelqu'un, tenir une personne à l'écart de la vie scolaire.
<b>Verbal</b>	Insultes, sarcasme, propagation de rumeurs, taquineries, remarques personnelles visant à miner la confiance en soi.
<b>Physique</b>	Tout usage de la violence, pousser, donner des coups de pied, de poing, etc., et toute autre forme de contact physique non désiré.
<b>Contre un handicap</b>	Insultes, commentaires sur l'apparence physique, les aptitudes physiques, le niveau de réussite.
<b>Racial</b>	Commentaires racistes, graffitis, gestes, blagues, incitation au racisme, port de vêtements ou d'insignes provocateurs.
<b>Homophobe</b>	Utilisation d'un langage homophobe, commentaires sur la sexualité, l'orientation sexuelle ou l'apparence.

<b>Sexuel</b>	Contacts ou commentaires sexuels non désirés, commentaires sexuellement abusifs, contenu pornographique, graffitis à caractère sexuel, distribution, publication ou partage de photos intimes.
<b>Cyberharcèlement</b>	Envoi de messages ou d'images menaçants ou dérangeants, utilisation abusive du téléphone, d'Internet (chat, réseaux sociaux, e-mail, sexting) ou de technologies associées telles que la caméra et les vidéos.
<b>Linguistique</b>	Moqueries ou commentaires abusifs basés sur le langage parlé ou la section d'affiliation linguistique.

## **ACTIONS QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME DU HARCÈLEMENT**

Il arrive qu'une personne en blesse une autre, intentionnellement ou non. Pour être défini comme du harcèlement, le comportement blessant doit être répété.

Ces actes individuels blessants sont également indésirables et nécessitent une intervention. Par exemple : discussion/intervention des enseignants/conseillers/direction.

Bien qu'un comportement spécifique ne soit pas considéré comme du harcèlement, il peut cependant être blessant, répréhensible et sujet à des conséquences disciplinaires, telles que prévues dans le Règlement Général des Écoles européennes.

## **4. CHAMP D'APPLICATION**

Cette procédure cible toute forme de harcèlement entre élèves, à tout moment pendant la journée scolaire, au sein de l'école, durant des activités en dehors de l'école (sorties, voyages, excursions scolaires, etc.), sur le chemin du domicile vers l'école ou de l'école vers le domicile, et s'étend à l'utilisation des réseaux sociaux par les élèves de notre communauté scolaire.

Dans tous les cas, nous attendons de nos élèves qu'ils se comportent de manière correcte, ce en toutes circonstances, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les autres cas dans lesquels d'autres membres de la communauté scolaire sont concernés ou impliqués sont réglementés par le Règlement Général des Écoles européennes et par d'autres règlements applicables des Écoles européennes.

## **5. OBJECTIFS**

### **5.1. LIEN AVEC LES PRINCIPES DES ÉCOLES EUROPÉENNES ET LE PLAN PLURIANNUEL DE L'EEB4**

Toutes nos politiques découlent des principes des Écoles européennes. Cette politique concerne le développement d'au moins trois des huit compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie, qui sont au cœur de tous les programmes des Écoles européennes.

Il est également en étroite relation avec le plan pluriannuel de l'école et doit être lu conjointement avec d'autres documents scolaires : Politique de bonne conduite, Politique de Protection de l'enfance,

## 5.2. OBJECTIFS VERS LESQUELS NOUS VOULONS TENDRE

- Se démarquer en tant qu'école dotée d'un fort esprit de communauté où tous les élèves évoluent dans un environnement accueillant et une atmosphère conviviale, sans aucune forme de harcèlement.
- Éveiller les consciences sur le caractère inacceptable du harcèlement.
- Assurer aux élèves un environnement d'apprentissage soutenant, attentionné, sûr, dépourvu de peur et de stress.
- Maintenir une éthique scolaire qui encourage les élèves à signaler et parler des comportements générateurs de harcèlement.
- Maintenir une éthique scolaire qui reconnaît, adapte et respecte la diversité des personnes en matière de nationalité, d'ethnicité, de couleur, de handicap, de genre et d'orientation sexuelle.
- Mettre en place des actions de prévention des comportements générateurs de harcèlement.
- Développer des procédures d'enquête et de traitement des comportements générateurs de harcèlement.
- Développer des structures de soutien pour ceux qui seraient visés par ou impliqués dans des comportements générateurs de harcèlement.

## 6. L'APPROCHE KIVA

Ce programme est mis en place progressivement dans notre école. Nous souhaitons qu'il soit partie intégrante de la culture de la communauté scolaire afin d'améliorer les interactions sociales et l'apprentissage à l'école.

Les règles d'or KiVa en matière de comportement :

1. Nous traiterons chaque personne avec respect.
2. Ensemble, nous travaillerons à ce que le groupe-classe soit un espace dans lequel chacun se sent bien.
3. Nous ne harcelerons pas autrui.
4. Nous lutterons contre le harcèlement caché.
5. Nous ne nous rendrons pas auteur de harcèlement et ne l'encouragerons pas.
6. Nous soutiendrons et défendrons la personne qui est la cible de harcèlement.
7. Nous informerons une personne référente si nous constatons du harcèlement.

## 7. STRATÉGIES SCOLAIRES

L'équipe KiVa supervise la mise en œuvre de stratégies de lutte contre le harcèlement à la fois proactives (de prévention) et réactives (d'intervention), ce en tenant compte du bien-être de tous les élèves. L'implication de tous les membres du personnel est cruciale (surveillants, assistants SEN, enseignants, conseillers d'éducation, psychologues scolaires, direction). Tous les cas suspects de harcèlement seront examinés avec diligence et le plus rapidement possible.

## 7.1. STRATÉGIES PROACTIVES (PRÉVENTION)

- Les élèves, de la maternelle au secondaire jusqu'en s3, recevront régulièrement et tout au long de l'année, des cours spécifiques en lien avec le programme KiVa afin de promouvoir une culture d'intégration et de lutte contre le harcèlement à l'école.
- Certains aspects de certaines matières de notre programme, par exemple l'éducation physique et la morale/la religion, traitent de questions telles que la « dignité humaine » et les « droits et responsabilités » et encourageront un comportement positif entre les élèves.
- Le programme informel, comme les activités de la pause déjeuner, visera à créer une communication entre les sections linguistiques et à offrir aux élèves isolés des espaces de soutien où passer leur pause déjeuner où ils pourront rencontrer de nouveaux amis. Cela sera mis en place lorsque les circonstances le permettront.
- Une « semaine bien-être » pour toute la communauté scolaire : le thème du harcèlement pourrait être exploré de différentes manières dans tous les niveaux, à travers une variété de sujets et par le biais d'activités.
- Des liens pédagogiques seront établis avec d'autres programmes scolaires de bien-être existants tels que la Semaine du Respect, la Semaine de la Santé Mentale, le programme de transition entre la p5 et la s1, les ateliers EVRAS, le programme de prévention aux drogues, le club « Butterfly collective », le club scolaire A bit of Respect, le Somerfest, la Journée de l'Europe, la Journée des langues, le plan d'action contre la discrimination élaboré en partenariat avec Unia, la cellule d'éveil « Diversité ».

## 7.2. STRATÉGIES RÉACTIVES (INTERVENTION)

### 7.2.1. CYCLES MATERNEL /PRIMAIRE/SECONDAIRE

Lorsqu'un cas de harcèlement est détecté, l'équipe KiVa en est informée et met en place les actions nécessaires.

1. Le membre du personnel (ou un parent/ élève) informe le titulaire (maternelle, primaire, secondaire) /conseiller d'éducation (secondaire) en cas de suspicion d'un cas de harcèlement.
2. Le titulaire (maternelle, primaire, secondaire) / conseiller d'éducation (secondaire) doit vérifier s'il s'agit véritablement de harcèlement, enquêter sur le cas et remplir le formulaire de dépistage et constituer un dossier (voir [Annexe 1](#)).
3. S'il ne s'agit pas d'un cas de harcèlement, le cas sera placé sous la responsabilité du titulaire / des conseillers et de l'Assistant(e) du/ de la Directeur(trice) adjoint(e).
4. S'il s'agit d'un cas de harcèlement l'équipe KiVa lance la procédure (voir [Annexe 2](#)).

## 8. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

**Les élèves** devront adhérer à la politique anti-harcèlement. Ils auront également la responsabilité de signaler les incidents de harcèlement dont ils sont victimes ou dont ils ont été témoins. Le Comité des élèves doit désigner des représentants des élèves au sein de l'équipe anti-harcèlement.

**Les parents/ représentants légaux** ont la responsabilité de faire respecter les recommandations dans le cadre de la politique et d'accepter les mesures qu'elle contient. Lorsqu'un incident de harcèlement se produit et implique leur enfant, ils ont la responsabilité de le signaler au titulaire/ conseiller d'éducation concerné.

**L'APEEE** sera responsable du suivi des incidents de harcèlement qui se produisent dans les services qu'elle gère, en particulier lorsqu'ils se produisent en dehors du site de l'école ou avant/après les heures

de cours. Ils informeront l'école des cas qu'ils ont traité. L'APÉEE désignera des représentants des parents au sein de l'équipe anti-harcèlement.

*Tout le personnel doit être informé de cette politique scolaire et intervenir en conséquence.  
Dans la mesure du possible, tout incident de harcèlement doit être traité rapidement par l'adulte le plus proche. Tous les membres du personnel ont la responsabilité de signaler immédiatement tout incident ou comportement d'intimidation dont ils ont été témoins ou dont ils ont connaissance.*

**Les enseignants** assureront une bonne diffusion de la politique anti-harcèlement et seront constamment vigilants pour détecter tout comportement de harcèlement. Ils doivent recenser tous les incidents via le formulaire de dépistage (voir [Annexe 1](#)). Ce rapport écrit doit être soumis à l'équipe KiVa/ au conseiller d'éducation de niveau/ Assistant(e) du Directeur(trice) adjoint(e) qui enquêteront sur l'incident, prendront des mesures et en assureront le suivi. L'enseignant doit informer le titulaire et lui demander son soutien si nécessaire.

**Les titulaires (enseignants)** ont pour responsabilité de dispenser aux élèves le programme anti-harcèlement prévu, qui doit être planifié et inclus dans l'emploi du temps. Le titulaire gardera une vue d'ensemble de la situation dans chaque classe en restant en contact avec les enseignants des différentes matières. S'il le souhaite et que cela s'avère nécessaire, il peut aider l'enseignant ou le conseiller à enquêter et à résoudre les problèmes.

**Les surveillants** signaleront aux conseillers d'éducation/ Assistant(e) du Directeur(trice) adjoint(e) toute situation/incident qui pourrait relever du harcèlement.

**L'équipe anti-harcèlement KiVa** est responsable du suivi de la mise en œuvre et du développement de la politique anti-harcèlement de l'école. Elle suivra toutes les stratégies de prévention et de réaction dans l'école. Elle interviendra dans les cas qui lui seront soumis. Elle participera également à la mise en œuvre du programme anti-harcèlement pour les élèves.

**Les Conseillers d'éducation** (cycle secondaire) seront responsables de la reproduction, de la distribution et du classement des informations concernant tous les incidents signalés. Ils sont impliqués dans l'enquête sur les incidents et dans la résolution des problèmes qui ne sont pas considérés comme du harcèlement.

**Les psychologues scolaires** ont pour responsabilité de prodiguer un conseil spécialisé à la personne affectée par le harcèlement, et la personne à l'origine du harcèlement, si nécessaire. Elles participent aux réunions de l'équipe anti-harcèlement. Elles assurent également le suivi des cas en collaboration avec l'équipe KiVa.

**L'Assistant(e) du/de la Directeur(trice) adjoint(e)**, sur les conseils des **Directeurs adjoints** sont responsables de la mise en œuvre de la politique dans les cycles maternel, primaire et secondaire, y compris de sa diffusion lors des réunions du personnel, des réunions et des assemblées de parents d'élèves. Ils sont également en contact régulier avec le personnel en ce qui concerne les comportements de harcèlement. Ils n'interviendront que dans les cas qui doivent être portés devant un conseil de discipline.

**Le Directeur** a la responsabilité générale de la mise en œuvre et du développement de la politique. Il sera également responsable de sa ratification et n'interviendra que dans les cas qui auront dépassé la responsabilité du Directeur adjoint.

## 9. COMMUNICATION

### 9.1. PUBLICATION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE ANTI-HARCÈLEMENT

- Des extraits de la Politique anti-harcèlement doivent être visibles dans toute l'école dans les couloirs et dans les classes dans le plus grand nombre possible de langues utilisées dans l'école.
- La politique est rappelée au personnel à intervalles réguliers et à chaque fois qu'elle sera mise à jour. Les nouveaux membres du personnel doivent également être familiarisés avec la politique lors de leur initiation.
- La politique est publiée sur le site web de l'école, dans l'agenda des élèves (extrait). Il est fait référence à cette politique dans divers documents et politiques de l'école : Politique de Bonne conduite, Charte ICT, Plan Multi annuel.
- Une séance d'information se tiendra avec chaque groupe-classe au début de l'année scolaire pour les familiariser avec la politique.
- La Politique anti-harcèlement sera diffusée à diverses occasions. Par exemple : réunions de parents, première inscription à l'école, événements organisés par les élèves et soirées d'information.
- L'APEEE qui a soutenu, notamment financièrement, le programme KiVa, s'engage à poursuivre ses efforts dans la sensibilisation des parents en matière de harcèlement. Il s'agit notamment d'encourager les parents à signaler rapidement aux membres du personnel de l'école les incidents de harcèlement supposés.
- Le Comité des élèves s'engage à attirer l'attention des élèves sur la Politique anti-harcèlement et ses implications dans le cadre général du bien-être de l'élève. Par conséquent, ils doivent participer activement à toutes les activités relatives à sa mise en œuvre, sa diffusion et sa révision.
- Des fiches d'informations sur la Politique anti-harcèlement seront fournies pour les parents, les élèves et les enseignants (voir [Annexe 3](#)).

### 9.2. SURVEILLANCE ET OBSERVATION

- Les zones grises de harcèlement au sein de l'école seront identifiées et surveillées durant les récréations.
- Le personnel sera vigilant et suivra les procédures si des incidents se produisent. Certains membres du personnel seront mis en évidence grâce à une « veste KiVa » fluorescente lors de la surveillance.
- Une « enquête de classe » exceptionnelle sur le harcèlement peut être menée si nécessaire.
- Chaque année, les élèves de P2, P4, S1, S2, S3 répondront à une enquête anonyme en ligne afin d'examiner la mise en œuvre du programme KiVa.
- Certains sites web de réseaux sociaux continueront à être bloqués. La Politique anti-harcèlement fonctionnera conjointement avec la Charte ICT.

### 9.3. PARTICIPATION DES ÉLÈVES

- Les nouveaux élèves seront accompagnés par d'autres élèves à travers le programme de « mentorat ».
- Le Comité des élèves devrait jouer un rôle important dans l'organisation et la mise en œuvre de la « semaine bien-être ».



- Un conseil anti-harcèlement d'élèves pourrait être créé pour soutenir la mise en œuvre du programme KiVa, aider à maintenir une culture sans harcèlement à l'école et promouvoir une utilisation responsable de réseaux sociaux.

## 9.4. CONSEIL CONSULTATIF DE L'ÉCOLE (SAC)

Le SAC ratifie la Politique anti-harcèlement de l'école. Les mises à jour de la politique seront présentées au Conseil d'éducation.

## 10. CONSEILS AUX ÉLÈVES

- N'oubliez pas que ce qui est amusant pour une personne peut être blessant pour une autre.
- Demandez-vous : « Est-ce que j'aimerais être traité de cette façon ? ».
- Ne restez pas les bras croisés lorsque des cas de harcèlement se produisent.
- Signalez le harcèlement à la place de la personne visée qui pourrait avoir peur de parler ou de rapporter l'incident à un adulte.
- Si vous vous sentez harcelé, ou si vous êtes témoin d'un cas de harcèlement, parlez-en à quelqu'un de confiance comme un parent/représentant légal, un enseignant, un ami, un surveillant, un membre de l'équipe KiVa ou un conseiller d'éducation.
- N'oubliez pas que ce n'est pas de votre faute si vous êtes victimes de harcèlement.
- Encouragez et soutenez les élèves visés par le harcèlement à se défendre et à s'affirmer, et encouragez vos camarades de classe à agir de la même façon.

## 11. CONSEILS AUX PARENTS/REPRÉSENTANTS LÉGAUX

- Faites attention aux signes de détresse de votre enfant, par exemple : comportement irrationnel et instable ; réticence à aller à l'école ; changement d'appétit ou d'habitudes de sommeil ; mal-être fréquent ; vêtements ou affaires déchirés, abimés ou manquants.
- Si vous remarquez des changements de comportement chez d'autres enfants ou des comportements de harcèlement, signalez-le au conseiller d'éducation / titulaire.
- Écoutez les problèmes de votre enfant et n'oubliez pas que vous n'aurez pas forcément des réponses immédiatement.
- Si vous soupçonnez des cas de harcèlement, parlez-en dès que possible avec le titulaire ou le conseiller d'éducation en premier lieu. Ne tentez pas de régler le problème par vous-même, ne confrontez pas les autres parents. Laissez l'école s'en occuper.
- N'oubliez pas que votre enfant peut également être à l'origine de harcèlement.

## 12. RÉVISION ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

La politique sera révisée et évaluée tous les deux ans afin de s'assurer qu'elle est respectée et qu'elle continue de répondre aux besoins de l'école. La révision en cours doit s'aligner sur tout changement d'information ou de règlements et retour des parents/représentants légaux, élèves, membres du personnel et autres. La politique sera révisée si nécessaire en tenant compte de cette révision et évaluation et dans le cadre de la planification scolaire.



CYCLES MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

## ANNEXE 1

# FORMULAIRE KIVA 1 : DÉPISTAGE

À remplir par l'adulte qui a découvert le comportement blessant.

## DÉPISTAGE : S'AGIT-IL DE HARCÈLEMENT ?

Le comportement blessant a été signalé le ...../...../ 20... (date)

La personne qui a été contactée en premier était .....

La personne qui a signalé le comportement blessant était :

- L'élève victime du comportement blessant
- Un camarade de l'élève victime ; nom : .....
- La mère, le père, le représentant légal de l'élève ; nom : .....
- Un enseignant ; nom : .....
- Quelqu'un d'autre, nom : .....

L'élève victime, <b>nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....
-------------------------------------	-----------------------

Que s'est-il passé ? Veuillez donner des exemples concrets de comportement perçu comme blessant.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Combien de fois le comportement blessant s'est-il produit ? .....

Quand s'est-il produit pour la dernière fois ? .....

Depuis combien de temps cette situation dure-t-elle ? .....

Les élèves qui ont participé au comportement blessant : .....

.....

.....

.....

Sur la base des informations recueillies, il s'agit de

- Un conflit ou une bagarre entre élèves.
- Un malentendu à la suite duquel la personne s'est sentie blessée.
- Un cas unique d'un acte agressif ou blessant.
- Harcèlement permanent → à signaler à l'équipe KiVa.

**Tout comportement inacceptable envers un élève nécessite une intervention, même s'il n'est pas nécessaire de le signaler à l'équipe KiVa.**

**Par exemple : un enseignant prend en charge la situation en discutant avec les élèves concernés ou la dispute est résolue par la médiation. Dans certains cas, il sera nécessaire d'être très affirmatif concernant le comportement blessant de l'élève. En cas de doute, consultez l'équipe KiVa, ou l'Assistante du Directeur adjoint / de la Directrice adjointe.**

## ANNEXE 2

# FORMULAIRES KIVA 2-5 : ENTRETIENS

Ces formulaires doivent être remplis par l'équipe KiVa.

## FORMULAIRE 2 : DISCUSSIONS AVEC L'ÉLÈVE VICTIME DE HARCÈLEMENT

Élève harcelé : .....	Classe : .....
-----------------------	----------------

Quand l'équipe KiVa a-t-elle été informée du cas de harcèlement ? ...../...../ 20... (date)

Noms des membres de l'équipe KiVa qui s'occupent de ce cas :

.....

.....

.....

.....

## DISCUSSION AVEC L'ÉLÈVE HARCELÉ

...../...../ 20... (date)

De quel type de harcèlement s'agit-il ?

.....

.....

.....

.....

Combien de fois le harcèlement s'est-il produit ? Sélectionnez la meilleure réponse :

- Une ou deux fois
- Trois fois ou plus

Quand le harcèlement s'est-il produit pour la dernière fois ? ...../...../ 20... (date)

Depuis combien de temps le harcèlement dure-t-il ?

- Depuis une semaine ou deux
- Depuis un mois
- Depuis 2 à 6 mois
- Depuis 6 à 12 mois
- Depuis ..... années (nombre)

Les élèves qui ont participé activement au harcèlement :

<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....
<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....
<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....
<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....

Les élèves qui n'ont pas participé au harcèlement ou qui ont montré de la bienveillance envers l'élève visé. (L'objectif est de trouver des élèves avec qui le titulaire pourra discuter et de trouver des idées pour soutenir et encourager l'élève harcelé.)

<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....
<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....
<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....
<b>Nom</b> : .....	<b>Classe</b> : .....

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Le titulaire a été informé le ...../...../ 20... (date)

.....  
.....  
.....

Les parents / représentants légaux ont été contactés le ...../...../ 20... (date)

.....  
.....  
.....

# FORMULAIRE 3 : DISCUSSIONS INDIVIDUELLES AVEC LES ÉLÈVES IMPLIQUÉS DANS LE HARCÈLEMENT

Les discussions doivent avoir lieu avec tous les élèves (individuellement) durant le même cours.

Nom : .....	Classe : .....
-------------	----------------

Questions notées ou convenues lors de la discussion :

.....  
.....  
.....

Nom : .....	Classe : .....
-------------	----------------

Points d'accord identifiés pendant la discussion :

.....  
.....  
.....

Nom : .....	Classe : .....
-------------	----------------

Points d'accord identifiés pendant la discussion :

.....  
.....  
.....

Nom : .....	Classe : .....
-------------	----------------

Points d'accord identifiés pendant la discussion :

.....  
.....  
.....





# FORMULAIRE 5 : SUIVI DES DISCUSSIONS

L'enseignant (titulaire) a-t-il rencontré certains camarades de classe de l'élève harcelé ?

L'enseignant (titulaire) a rencontré des camarades de classe le .../...../ 20... (date)

## DISCUSSION DE SUIVI AVEC L'ÉLÈVE HARCELÉ

.../...../ 20... (date)

Selon l'élève harcelé, le harcèlement

- A cessé
- A diminué
- N'a pas changé
- S'est aggravé

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# DISCUSSION DE SUIVI DE GROUPE AVEC LES ÉLÈVES IMPLIQUÉS DANS LE HARCÈLEMENT

.../...../ 20... (date)

L'élève harcelé est-il présent lors des discussions ? (Ce n'est pas obligatoire, mais possible si il/elle le souhaite).

Non

Oui

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres mesures éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

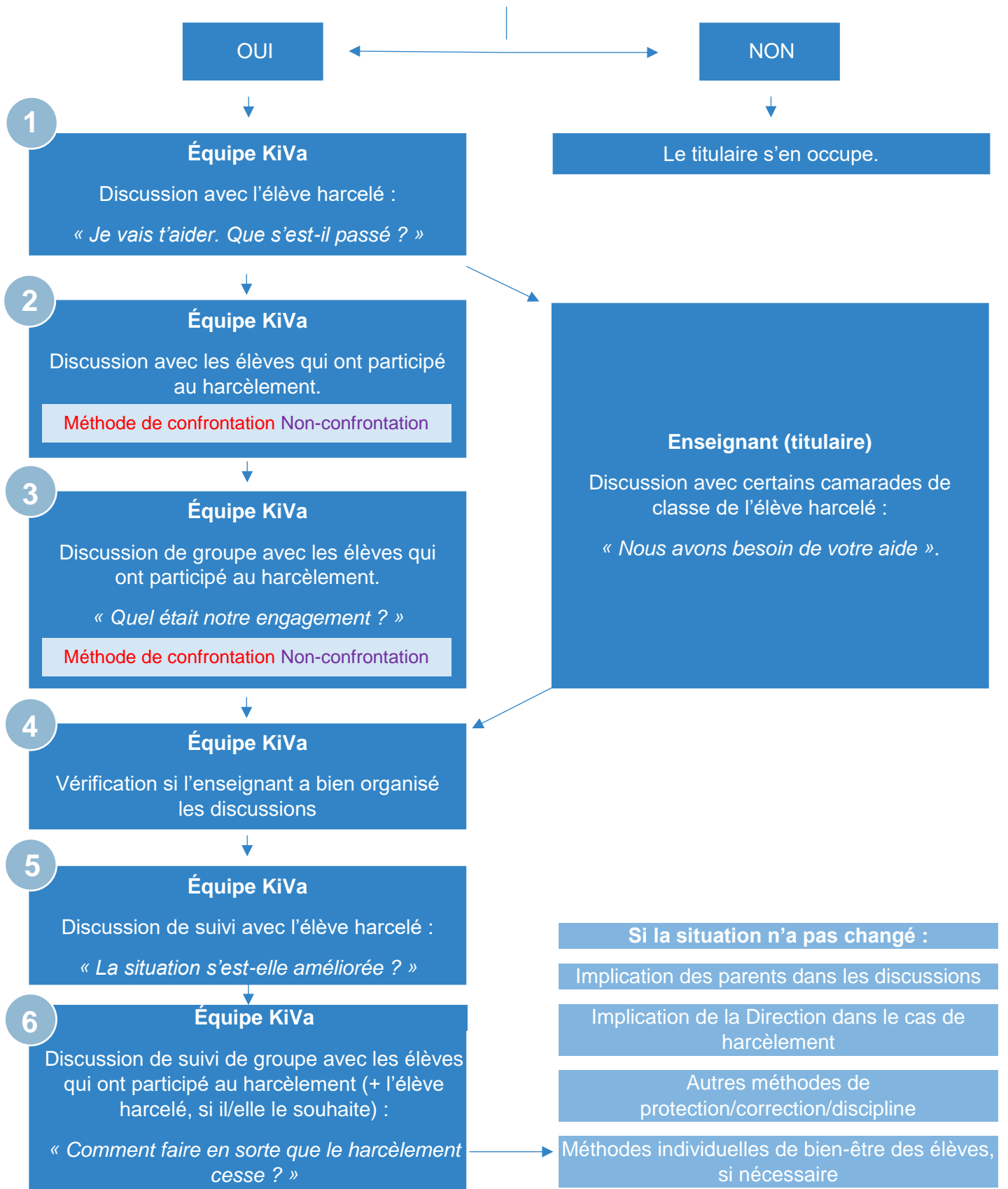
.....

.....

.....

# SYNTHÈSE : TRAITEMENT DES CAS DE HARCÈLEMENT

## DÉPISTAGE : S'AGIT-IL DE HARCÈLEMENT SYSTÉMATIQUE ?



CYCLES MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

## ANNEXE 3

# INFORMATIONS POUR LES ENSEIGNANTS, LES ÉLÈVES ET LES PARENTS/ REPRÉSENTANTS LÉGAUX

## ENSEIGNANTS

Tous les enseignants ont un rôle à jouer et une responsabilité pour faire de l'EEB4 une école sans harcèlement. Ne restez pas les bras croisés lorsque vous voyez des cas de mauvais comportements. Agissez de manière positive :

**Étape 1** : Si vous observez un mauvais comportement, intervenez pour y mettre un terme. Signalez ce comportement au titulaire /conseiller d'éducation (à travers le formulaire 1 de dépistage) en fournissant le plus de détails possibles.

**Étape 2** : L'enseignant (titulaire)/conseiller d'éducation déterminera si ce comportement est une forme de harcèlement ou non. Ils peuvent vous demander de fournir des informations complémentaires.

**Étape 3** : S'il s'agit de harcèlement, ce cas sera transmis à l'équipe KiVa, qui initiera les étapes nécessaires pour le prendre en charge (entretiens, etc.).

**Étape 4** : S'il ne s'agit pas de harcèlement, mais plutôt d'un mauvais comportement, l'enseignant (titulaire)/conseiller d'éducation s'en chargera.

Le plus important : **montrez le bon exemple** aux autres. Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement sans harcèlement. Luttons donc contre cela ! Merci de votre attention.

## ÉLÈVES

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement à l'EEB4 !

Nous appliquons une politique de « non-punition » pour le harcèlement. Par conséquent, si vous rapportez un comportement de harcèlement à un adulte, vous ne causerez d'ennui à personne. Les adultes examineront le comportement, parleront aux élèves concernés et feront en sorte que le harcèlement cesse. Personne n'aura d'ennui avec ses parents ou enseignants s'il se comporte correctement. Si le harcèlement continue, d'autres mesures, notamment disciplinaires, seront prises.

N'oubliez pas ces règles importantes pour éviter le harcèlement à l'EEB4 !

1. N'oubliez pas que ce qui est amusant pour une personne, peut être blessant pour une autre.
2. Demandez-vous : « **Est-ce que j'aimerais être traité de cette façon ?** ».

3. Ne restez pas les bras croisés lorsque des cas de harcèlement se produisent.
4. Signalez le harcèlement à la place de la personne visée qui pourrait avoir peur de parler ou de rapporter l'incident à un adulte.
5. Si vous vous sentez harcelé, ou si vous êtes témoin d'un cas de harcèlement, parlez-en à quelqu'un de confiance, comme un parent / représentant légal, un enseignant, un ami, un surveillant, un membre de l'équipe KiVa ou un conseiller d'éducation.
6. N'oubliez pas que ce n'est pas de votre faute si vous êtes victime de harcèlement.
7. Encouragez et soutenez les élèves visés par le harcèlement à se défendre et à s'affirmer, et encouragez vos camarades de classe à agir de la même façon.

## PARENTS/ REPRÉSENTANTS LÉGAUX

L'EEB4 ne tolère aucune forme de harcèlement.

En tant que communauté scolaire, nous mettons tout en œuvre pour lutter contre les comportements de harcèlement dans notre école en nous assurant qu'aucun mauvais comportement n'affecte le bien-être de nos élèves et membres du personnel.

Si vous soupçonnez tout type de harcèlement, suivez ces étapes :

**Étape 1** : Premièrement, prenez contact avec le titulaire de votre enfant (cycle maternel /primaire/secondaire) ou le conseiller d'éducation (cycle secondaire) afin de signaler tout comportement de harcèlement.

**Étape 2** : Le titulaire / conseiller examinera le problème. S'il est considéré comme un comportement de harcèlement, il transmettra le cas à l'équipe KiVa. Sinon, il prendra en charge le mauvais comportement de la manière qui lui paraîtra la meilleure.

**Étape 3** : L'équipe KiVa (par deux) rencontrera individuellement les élèves accusés de harcèlement et les élèves visés par le harcèlement. Ils discuteront du comportement et des actions et tenteront de rassurer l'élève harcelé. Ils expliqueront également aux élèves à l'origine du harcèlement pourquoi ils ne peuvent pas continuer le harcèlement.

**Étape 4** : Il peut être demandé au titulaire de mener une discussion avec d'autres membres de la classe qui pourraient apporter leur soutien à l'élève harcelé.

**Étape 5** : Discussion de suivi avec l'élève harcelé. – La situation s'est-elle améliorée ?

**Étape 6** : Discussion de suivi avec l'élève/les élèves qui ont participé au harcèlement, en présence de l'élève harcelé s'il/elle le souhaite. – Comment s'assurer que le harcèlement cesse ?

Si le comportement de harcèlement ne cesse pas, les parents seront impliqués ainsi que la direction si nécessaire. Les élèves pourraient être soumis à des sanctions à ce stade.

**En règle générale :**

- Soyez attentifs aux signes de détresse de votre enfant, par exemple : comportement irrationnel et instable ; réticence à aller à l'école ; changement d'appétit ou d'habitudes de sommeil ; mal-être fréquent ; vêtements ou affaires déchirés, abimés ou manquants.
- Si vous remarquez des changements de comportement chez d'autres enfants ou des comportements de harcèlement, signalez-le au conseiller d'éducation / titulaire.
- Écoutez les problèmes de votre enfant et n'oubliez pas que vous n'aurez pas forcément des réponses immédiatement.

- N'oubliez pas que votre enfant peut également participer au harcèlement.
- Ne confrontez jamais les autres parents. Laissez l'école s'en occuper.

Nous vous remercions de votre compréhension et votre coopération.